



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



ACCREDITATION
N°4-0523,
LISTE DES SITES ET
PORTÉE DISPONIBLE
SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO E-E104272

VALABLE JUSQU'AU 14/05/2024

ÉDITÉ LE

01/06/2023

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/10/2011

Forme juridique : EURL

Capital : DEPUIS LE 29/12/2022
12 000

Raison sociale : EURL BOISIA HABITAT

RTE D'IGNOL
18150 GERMIGNY L'EXEMPT

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC

Siret : 534 705 215 00018

Code NACE : 4391A

Numéro caisse de congés payés : 0030683

Assurance Responsabilité Travaux :

MAAF 118053427 Y 001

Assurance Responsabilité Civile :

MAAF 118053427 Y 001

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/09/2022

Téléphone : 02 48 74 29 20

Portable : 06 71 35 45 34

Fax :

Site Internet : boisia-habitat.fr

E-mail : contact@boisia-habitat.fr

Responsabilité légale :

GAZEAU PIERRE GÉRANT

Effectif moyen : 7

Tranche de classification : EFF2A

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
8611	Efficacité énergétique - "ECO Artisan®" (Agenceur, Charpentier, Couvreur, Menuisier, Plâtrier / Plaquiste)	12/05/2023

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	01/01/2021
o Fenêtres de toit	01/01/2021
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
o Isolation des murs par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des combles perdus	01/01/2021
o Isolation des planchers bas	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE D'ORLEANS
959, RUE DE LA BERGERESSE
CS 70606
45166 OLIVET CEDEX

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.